



Acte n°2022C190

DELIBERATION SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 28
Pouvoirs : 11
Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 08/12/2022

Le 15 décembre 2022, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Marc PECHOUX, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Carole VIGNON.

Absents excusés : Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir David POMMIER), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Patrick CHARRONDIERE (Pouvoir Cécile BAUDOUX), Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Corinne MARTIN GAJAC (Pouvoir Frédéric VALLOS), Patrick NABETH, Michèle NUGUET (Pouvoir Jean-François CHANTELOUBE), Richard PACCAUD (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU).

Secrétaire de séance : Bernard REY.

OBJET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – Demande de subvention pour la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, indique que la CCDSV va signer le 14 décembre 2022 un contrat de territoire en faveur de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques pour la période 2022-2024 avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental de l'Ain.

L'objectif principal du contrat est de poursuivre l'amélioration de la qualité physique, de l'état et du fonctionnement hydrologique des milieux aquatiques du territoire Dombes Saône Vallée.

Il se décline à travers différents objectifs sur le petit cycle de l'eau.

L'un d'entre eux est la poursuite d'une opération collective sur deux ans de réduction et de suivi des effluents non domestiques rejetés sur le territoire. Il s'agit en particulier :

- ✓ De poursuivre la réalisation des diagnostics des sites prioritaires et d'effectuer les régularisations administratives ;
- ✓ De poursuivre l'accompagnement des acteurs du territoire dans le changement de leurs pratiques et dans la mise en œuvre des travaux de mise en conformité ;

- ✓ De mettre en œuvre le plan d'actions du diagnostic amont RSDE du système de Trévoux – Bords de Saône ;
- ✓ De pérenniser les moyens mis en place par la collectivité pour ancrer durablement la stratégie de réduction à la source des pollutions toxiques.

Afin de mener à bien cette mission, la CCDSV souhaite recruter un agent en partie en charge du suivi des effluents non domestiques.

Le contrat de territoire à venir prévoit le financement par l'Agence de l'eau d'un équivalent temps plein et d'opérations de communication auprès des entreprises sur l'opération collective, à hauteur de 50% sur deux ans. Le coût prévisionnel est de 62 500 € par an.

La demande de subvention pour le poste de chargé de suivi des effluents non domestiques doit être effectuée avant le 31 décembre 2022, pour l'année 2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 01/12/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la poursuite de l'opération collective de réduction et de suivi des effluents non domestiques sur le territoire de la CCDSV dans le cadre du prochain contrat triennal 2022-2024 qui sera signé le 14/12/2022 ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à poursuivre les objectifs du contrat de territoire ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour le financement du poste de chargé de suivi des effluents non domestiques ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à cette demande ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants à la première année de l'opération collective seront inscrits au budget annexe de l'assainissement collectif 2023.

Fait à Trévoux, le 15/12/2022

Le Secrétaire de Séance,

Bernard REY



Affichage sous format électronique :

20 DEC. 2022

Le Président,

Marc PECHOUX

